

17.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, 1934.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut.)	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Réclamations payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	595,194,820	6,220,725,929	202,583,536	56,063,270
(b) Mutualités.....	13,198,372	167,355,701	3,336,467	3,506,963
Totaux, compagnies à charte fédérale.....	608,393,192	6,388,081,630	205,920,003	59,570,233
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées—				
(1) Assurance-vie.....	8,747,028	61,964,140	1,799,175	820,548
(2) Mutualités.....	2,041,524	40,695,510	1,012,281	1,004,368
(b) Dans les provinces par lesquelles elles n'ont pas été incorporées—				
(1) Assurance-vie.....	3,794,935	25,331,084	745,284	446,527
(2) Mutualités.....	2,981,576	36,088,000	694,148	631,293
Totaux, compagnies à charte provinciale	17,565,063	164,078,734	4,250,888	2,902,736
Grands totaux.....	625,958,255	6,552,160,364	210,170,891	62,472,969

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois de cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport pour l'année 1934 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il couvre actuellement accidents, automobiles, aviation, cambriolages, crédit, tremblements de terre, explosions, faux, cautionnements, grêle, coulage, bétail, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, température, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte en 1934 un total de 240 dont 51 canadiennes, 64 britanniques et 125 étrangères; en outre, 183 de ces 240 sociétés se sont occupées d'assurance-feu. De plus 15 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident et de maladie en outre de l'assurance-vie et 2 sociétés de prévoyance donnant des bénéfices d'accident seulement.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travelers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. En 1927 les compagnies d'assurance-vie furent autorisées à inclure dans les polices d'assurance-vie une assurance additionnelle, payable seulement dans le cas de mort par accident, d'un montant ne dépassant pas le montant payable dans le cas de mort par d'autres causes, appelée communément "assurance de double indemnité". De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1934, 77 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1934, elles se sont chiffrées à \$11,925,811, accusant une légère diminution sur 1933 et de 34.7 p.c. sur 1930. Pendant ces 24 années le nombre des compagnies est monté de 7 à 157.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 77